



## Démonstration de vélo-trial

Nos conditions de base pour une démonstration de vélo-trial. Tous ces points peuvent être discutés en fonction de vos besoins et possibilités !

Le demandeur de l'organisation fourni le matériel suivant :

- Une place de minimum 60 m<sup>2</sup>
- Palettes type CFF (80x120cm) minimum : 60 pces
- Sonorisation adéquate avec microphone.
- Apprécié : Trans-palette pour la mise en place.
- Banderoles ou barrières pour délimiter la zone des démonstrations et le public.

Tous autres obstacles supplémentaire sont les bienvenus, tel que : voitures, tonneaux, poutres, troncs, éléments en béton et/ou bien évidemment des obstacles naturel tels que escaliers, murs, pierres etc....

Les pilotes et accompagnateurs seront nourris à midi et/ou le soir pour autant que la démonstration se déroule pendant ces pauses.

Rémunération : en fonction de vos besoins      Frs 800.- à 1000.- / jour

Note : chaque événement est évalué avec le demandeur de la manifestation en fonction du nombre de pilotes, de la durée totale de la démonstration, du lieu et du but de la démonstration. Nous pouvons aussi faire des initiations avec des vélos mis à dispositions par notre club ; demander nos conditions.

Nous nous ferons un très grand plaisir d'effectuer des démonstrations qui enchanteront votre public.

Nous sommes à votre disposition afin de régler les diverses modalités d'organisation.  
Pour le Trial Club Passepartout :

René Meyer  
Entraîneur  
021 903 46 10  
076 306 64 09

Martine Rogivue  
Caissière  
076 303 11 23